



DECISION N° 232/D/INJS/DAG/SDBMM/SM/2026 DU 18 JUIN 2026 DÉCLARANT  
INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 002/AONR/INJS/CIPM/2026  
DU 13 AVRIL 2026 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ÉTUDES ET/OU D'UN  
GROUPEMENT DE BUREAUX D'ÉTUDES EN VUE DE L'ÉLABORATION DU PLAN  
DIRECTEUR DE LA RECHERCHE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES  
SPORTS.

**LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,  
(MAÎTRE D'OUVRAGE)**

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret  
n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012/346 du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant organisation du Ministère des Sports et de  
l'Éducation Physique ;

Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de  
l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à  
l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, et des  
Autres Entités Publiques, pour l'exercice 2026 ;

Vu les nécessités de service ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'Appel d'Offres National Restreint N° 002/AONR/INJS/CIPM/2026 du 13 avril  
2026 relatif au recrutement d'un bureau d'études et/ou d'un groupement de bureaux d'études en vue  
de l'élaboration du plan directeur de la recherche de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports  
est déclaré infructueux.

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et communiquée partout ou besoin  
sera./-

**Ampliation :**

- MINMAP (pour info),
- ARMP (pour info),
- Intéressés (à titre de notification),
- P/CIPM,
- Affichage,
- Chrono,
- Archives.

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

EBAL MINYE Elionor